

8.2.3.	Qualité du vendeur (le cédant).....	81
8.2.4.	Nature du contrat.....	82
8.2.5.	Moment de la cession.....	82
8.2.6.	Déclaration périodique à la T.V.A.....	83
8.3.	Les locations immobilières.....	83
8.3.1.	Références légales.....	83
8.3.2.	Notion.....	83
8.3.3.	Locations immobilières non soumises à la T.V.A.....	83
8.3.4.	Locations immobilières soumises à la T.V.A.....	84
8.3.5.	Déclaration périodique à la T.V.A.....	84
8.4.	Les ventes de terrains.....	84
09.	Les ventes de véhicules.....	85
9.1.	Référence légale.....	85
9.2.	Notions.....	85
9.2.1.	Notion de «moyen de transport» (uniquement pour les opérations intracommunautaires).....	85
9.2.2.	Notion de «moyen de transport neuf,, (uniquement pour les opérations intracommunautaires).....	86
9.2.3.	Notion de «Voiture» (pour les opérations en Belgique).....	86
9.2.4.	Notion de «Voiture neuve» (pour les opérations en Belgique).....	87
9.2.5.	Notion de «Voiture d'occasion» (pour les opérations en Belgique).....	87
9.3.	Ventes de véhicules en Belgique.....	87
9.3.1.	Ventes de véhicules neufs en Belgique.....	87
9.3.2.	Ventes de véhicules d'occasion en Belgique.....	87
9.3.3.	Le régime de la marge.....	88
9.4.	Vente d'un véhicule à l'étranger.....	93
9.4.1.	Vente dans un pays de l'U.E. (livraison intracommunautaire).....	93
9.4.2.	Vente dans un pays autre qu'un pays de l'U.E. (exportation).....	94
9.4.3.	Vente à l'étranger sous le régime de la marge.....	94
10.	La base imposable.....	95
10.1.	Références légales.....	95
10.2.	La base imposable d'une opération en Belgique.....	95
10.2.1.	Le prix.....	95
10.2.2.	Les charges.....	95
10.2.3.	Le pourboire (obligatoire).....	95
10.2.4.	Les emballages perdus.....	95
10.2.5.	Les rabais, remises et ristournes.....	96
10.2.6.	L'escompte.....	96
10.2.7.	Les intérêts.....	96
10.2.8.	Les débours.....	97
10.2.9.	Les emballages consignés.....	97
10.2.10.	La T.V.A.....	97
10.3.	La base imposable d'une importation.....	98
10.4.	La base imposable d'une opération intracommunautaire.....	98
10.5.	La base imposable du régime de la marge.....	98

11.	Les taux.....	99
11.1.	Références légales.....	99
11.2.	Principe.....	99
11.3.	Principaux taux appliqués en Belgique.....	100
11.4.	Taux appliqués dans les pays de l'U.E.....	101
11.5.	Taux réduit de 63 sur les rénovations d'immeubles.....	102
11.5.1.	Références légales.....	102
11.5.2.	Travail immobilier.....	102
11.5.3.	Logement privé.....	102
11.5.4.	Ancienneté du bâtiment.....	102
11.5.5.	Consommateur final.....	103
11.5.6.	Mention sur la facture.....	103
11.6.	Taux 03 sur les facturations «cocontractant».....	103
11.6.1.	Références légales.....	103
11.6.2.	Principe.....	103
11.6.3.	Conséquences.....	105
11.6.4.	Clients auxquels ne peut pas s'appliquer la règle du cocontractant.....	105
11.7.	Cas d'application.....	105
12.	Les déductions de T.V.A.....	107
12.1.	Références légales.....	107
12.2.	La facture, support de la déduction.....	107
12.3.	T.V.A. totalement déductible.....	108
12.3.1.	Que signifie «réalisation d'opérations passibles de la T.V.A.» ?.....	108
12.3.2.	Dépenses dont la T.V.A. est totalement déductible.....	108
12.4.	T.V.A. non déductibles.....	109
12.4.1.	Frais à caractère privé.....	109
12.4.2.	Certains frais à caractère économique.....	109
12.5.	T.V.A. partiellement déductible chez les assujettis mixtes.....	111
12.5.1.	Référence légale.....	112
12.5.2.	Règle du prorata général.....	112
12.5.3.	Règle de l'affectation réelle.....	114
12.6.	T.V.A. partiellement déductibles sur certains véhicules automobiles.....	115
12.6.1.	Référence légale.....	115
12.6.2.	Règle des 503.....	115
12.6bis.	T.V.A. partiellement déductibles sur les investissements mixtes.....	118
12.6bis.1.	Véhicules automobiles.....	118
Méthode 3 - Forfait général (minimum 4 moyens de transport).....		119
Détermination du droit à déduction.....		120
12.6bis.2.	Les biens meubles autres que les véhicules.....	120
12.6bis.3.	Les biens immeubles.....	121
12.7.	Révision de la déduction.....	121
12.7.1.	Révision sur les biens d'investissement.....	121
12.7.2.	Déclaration périodique à la T.V.A.....	124
12.8.	Délais de la déduction.....	124
12.9.	Déclaration périodique à la T.V.A.....	124

13.	Les restitutions de T.V.A.....	125
13.1.	Références légales.....	125
13.2.	Restitutions des crédits d'impôts	125
13.2.1.	Notion de «crédit d'impôt»	125
13.2.2.	Conditions du remboursement trimestriel d'un crédit d'impôt.....	126
13.2.3.	Conditions du remboursement mensuel d'un crédit d'impôt.....	126
13.3.	Restitutions de T.V.A. aux assujettis agriculteurs	127
13.4.	Restitutions de T.V.A. aux assujettis occasionnels	127
13.5.	Restitutions de T.V.A. aux assujettis étrangers.....	127
13.5.1.	Établissement stable	127
13.5.2.	Représentant responsable	128
13.5.3.	Bureau des assujettis étrangers.....	128
13.5.4.	T.V.A. étrangères.....	128
13.6.	Restitutions de T.V.A. suite à un paiement indu.....	129
13.7.	Restitutions de T.V.A. suite à un rabais de prix	129
13.8.	Restitutions de T.V.A. suite à un renvoi d'emballage	129
13.9.	Restitutions de T.V.A. suite à la résiliation d'une convention.....	130
13.10.	Restitutions de T.V.A. suite à la reprise d'un bien dans les 6 mois	130
13.11.	Restitutions de T.V.A. suite à une perte de créance.....	130
13.11.1.	Faillite	130
13.11.2.	Créance impayée.....	131
13.12.	Restitutions de T.V.A. à certaines personnes handicapées	131
	DEUXIÈME PARTIE - LES OBLIGATIONS	133
14.	Formalités administratives des assujettis	135
14.1.	Identification à la T.V.A.....	135
14.1.1.	Attribution d'un numéro d'identification à la T.V.A.	135
14.1.2.	Compte courant T.V.A.....	136
14.2.	Déclaration d'activité.....	136
14.3.	Compte bancaire	136
14.4.	Régimes de taxation	136
14.5.	Régimes de dépôt	137
14.5.1.	Déclaration mensuelle	137
14.5.2.	Déclaration trimestrielle.....	137
14.6.	Modalités et délais de dépôt de la déclaration périodique à la T.V.A.	137
14.7.	Délais de paiement de la T.V.A.....	138
14.7.1.	Intérêts de retard	138
14.8.	Acomptes T.V.A.....	138
14.8.1.	Assujetti mensuel	138
14.8.2.	Assujetti trimestriel.....	139
15.	Les régimes de taxation.....	143
15.1.	Le régime normal	143
15.1.1.	Références légales	143
15.1.2.	Principe	143

13. Les restitutions de T.V.A.....	125
13.1. Références légales.....	125
13.2. Restitutions des crédits d'impôts.....	125
13.2.1. Notion de «crédit d'impôt».....	125
13.2.2. Conditions du remboursement trimestriel d'un crédit d'impôt.....	126
13.2.3. Conditions du remboursement mensuel d'un crédit d'impôt.....	126
13.3. Restitutions de T.V.A. aux assujettis agriculteurs.....	127
13.4. Restitutions de T.V.A. aux assujettis occasionnels.....	127
13.5. Restitutions de T.V.A. aux assujettis étrangers.....	127
13.5.1. Établissement stable.....	127
13.5.2. Représentant responsable.....	128
13.5.3. Bureau des assujettis étrangers.....	128
13.5.4. T.V.A. étrangères.....	128
13.6. Restitutions de T.V.A. suite à un paiement indu.....	129
13.7. Restitutions de T.V.A. suite à un rabais de prix.....	129
13.8. Restitutions de T.V.A. suite à un renvoi d'emballage.....	129
13.9. Restitutions de T.V.A. suite à la résiliation d'une convention.....	130
13.10. Restitutions de T.V.A. suite à la reprise d'un bien dans les 6 mois.....	130
13.11. Restitutions de T.V.A. suite à une perte de créance.....	130
13.11.1. Faillite.....	130
13.11.2. Créance impayée.....	131
13.12. Restitutions de T.V.A. à certaines personnes handicapées.....	131
DEUXIÈME PARTIE - LES OBLIGATIONS.....	133
14. Formalités administratives des assujettis.....	135
14.1. Identification à la T.V.A.....	135
14.1.1. Attribution d'un numéro d'identification à la T.V.A.....	135
14.1.2. Compte courant T.V.A.....	136
14.2. Déclaration d'activité.....	136
14.3. Compte bancaire.....	136
14.4. Régimes de taxation.....	136
14.5. Régimes de dépôt.....	137
14.5.1. Déclaration mensuelle.....	137
14.5.2. Déclaration trimestrielle.....	137
14.6. Modalités et délais de dépôt de la déclaration périodique à la T.V.A.....	137
14.7. Délais de paiement de la T.V.A.....	138
14.7.1. Intérêts de retard.....	138
14.8. Acomptes T.V.A.....	138
14.8.1. Assujetti mensuel.....	138
14.8.2. Assujetti trimestriel.....	139
15. Les régimes de taxation.....	143
15.1. Le régime normal.....	143
15.1.1. Références légales.....	143
15.1.2. Principe.....	143

15.2. Le régime du forfait.....	144
15.2.1. Références légales.....	144
15.2.2. Principe.....	144
15.2.3. Activités forfaitaires.....	145
15.2.4. Feuille de calcul et coefficients forfaitaires.....	145
15.2.5. Conditions d'application du forfait.....	146
15.2.6. Techniques du calcul forfaitaire.....	146
15.2.7. Perte du bénéfice du forfait.....	146
15.2.8. Prélèvement.....	146
15.3. Le régime de la franchise.....	147
15.3.1. Références légales.....	147
15.3.2. Principe.....	147
15.4. Le régime des exploitants agricoles.....	147
15.4.1. Références légales.....	147
15.4.2. Principe.....	147
15.5. Le régime des biens d'occasion.....	147
15.5.1. Références légales.....	147
15.5.2. Principe.....	147
15.6. Changements de régime de taxation.....	148
16. La déclaration périodique à la T.V.A.....	149
16.1. Références légales.....	149
16.2. Personnes tenues au dépôt de la déclaration périodique à la T.V.A.....	149
16.3. Présentation de la déclaration périodique à la T.V.A.....	149
16.3.1. Quelques remarques préalables.....	150
16.3.2. Structure de la déclaration périodique à la T.V.A.....	150
16.4. Analyse de la déclaration périodique à la T.V.A.....	153
Cadre I - Renseignements généraux.....	153
Cadre II - Opérations à la sortie.....	153
Cadre III - Opérations à l'entrée.....	156
Cadre IV - Taxes dues.....	159
Cadre V - T.V.A. déductibles.....	161
Cadre VI - Solde - Une seule des deux grilles peut être remplie.....	162
Cadre VII - Acompte : concerne uniquement la déclaration mensuelle de décembre.....	163
Cadre VIII - Listing clients « néant ».....	163
Cadre IX - Date et signature(s).....	163
Décompte final.....	163
17. La déclaration spéciale à la T.V.A.....	165
17.1. Références légales.....	165
17.2. Personnes concernées.....	165
17.3. Opérations visées.....	165
17.4. Formalités.....	166
17.5. Délais de dépôt de la déclaration spéciale à la T.V.A.....	166
18. La facturation.....	169
18.1. Références légales.....	169
18.2. La facture.....	169

18.2.1. Mentions sur la facture	169
18.2.2. Factures simplifiées	170
18.3. Obligation de facturer	171
18.4. Dispenses de facturer	171
18.5. Délais de facturation	172
18.6. Facturation électronique	173
18.7. Self billing	174
19. Caisses enregistreuses et souches T.V.A	175
19.1. Références légales	175
19.2. Caisses enregistreuses	175
19.2.1. Assujettis concernés	175
19.2.2. Système	175
19.2.3. Conservation des données	176
19.3. Souches T.V.A.	176
19.3.1. Délivrance de la souche T.V.A.	176
19.3.2. Modèles de souches T.V.A.	177
20. Tenue de la comptabilité	179
20.1. Références légales	179
20.2. Livres imposés	179
21. La liste des clients assujettis à la T.V.A.	181
21.1. Référence légale	181
21.2. Principe	181
21.3. Utilité de la liste	181
21.4. Absence d'opérations	182
22. Le relevé à la T.V.A. des opérations intracommunautaires	185
22.1. Référence légale	185
22.2. Principe	185
22.3. Utilité de la liste	186
22.4. Périodicité d'envoi	186
23. Conservation des livres et documents	189
23.1. Conservation des livres et documents comptables	189
23.1.1. Références légales	189
23.1.2. Livres et documents à conserver	189
23.1.3. Délais de conservation	190
23.1.4. Sanctions	190
23.2. Communication des livres et documents comptables	190
23.2.1. Références légales	190
23.2.2. Règles	J 90
23.2.3. Droit d'emporter les livres et documents	J 90

18.2.1. Mentions sur la facture.....	169	23.3. Droit de visite des locaux professionnels.....	191
18.2.2. Factures simplifiées.....	170	23.3.1. Références légales.....	191
18.3. Obligation de facturer.....	171	23.3.2. Règles.....	191
18.4. Dispenses de facturer.....	171	23.4. Fourniture de renseignements à l'administration.....	192
18.5. Délais de facturation.....	172	23.4.1. Références légales.....	192
18.6. Facturation électronique.....	173	23.4.2. Règles.....	192
18.7. Self billing.....	174	24. Les moyens de preuve de l'administration.....	193
19. Caisses enregistreuses et souches T.V.A.	175	24.1. Références légales.....	193
19.1. Références légales.....	175	24.2. Principe.....	193
19.2. Caisses enregistreuses.....	175	24.3. Moyens de preuve spécifiques à la T.V.A.	193
19.2.1. Assujettis concernés.....	175	24.3.1. Le procès-verbal.....	193
19.2.2. Système.....	175	24.3.2. La taxation d'office.....	193
19.2.3. Conserver des données.....	176	24.3.3. L'expertise.....	194
19.3. Souches T.V.A.....	176	24.3.4. Les présomptions légales.....	194
19.3.1. Délivrance de la souche T.V.A.....	176	25. La procédure.....	195
19.3.2. Modèles de souches T.V.A.....	177	25.1. Référence légale.....	195
20. Tenue de la comptabilité.....	179	25.2. Principe.....	195
20.1. Références légales.....	179	25.3. Le contrôle T.V.A.....	195
20.2. Livres imposés.....	179	25.3.1. Avis de contrôle.....	195
21. La liste des clients assujettis à la T.V.A.....	181	25.3.2. Lieu du contrôle de la comptabilité.....	195
21.1. Référence légale.....	181	25.3.3. Relevé de régularisation.....	196
21.2. Principe.....	181	25.3.4. Amendes.....	196
21.3. Utilité de la liste.....	181	25.3.5. Requête en remise ou réduction d'amendes.....	196
21.4. Absence d'opérations.....	182	25.3.6. Intérêts de retard.....	197
22. Le relevé à la T.V.A. des opérations intracommunautaires.....	185	25.3.7. Accord de l'assujetti.....	197
22.1. Référence légale.....	185	25.3.8. Désaccord de l'assujetti.....	197
22.2. Principe.....	185	25.3.9. Procès-verbal.....	197
22.3. Utilité de la liste.....	186	25.3.10. Contrainte.....	197
22.4. Périodicité d'envoi.....	186	25.3.11. Procédure judiciaire.....	199
23. Conserver des livres et documents.....	189	26. Les intérêts moratoires.....	201
23.1. Conserver des livres et documents comptables.....	189	26.1. Références légales.....	201
23.1.1. Références légales.....	189	26.2. Intérêts en faveur de l'Etat.....	201
23.1.2. Livres et documents à conserver.....	189	26.3. Intérêts en faveur de l'assujetti.....	201
23.1.3. Délais de conservation.....	190	27. Organigramme du SPF Finances.....	203
23.1.4. Sanctions.....	190	27.1. Référence légale.....	203
23.2. Communication des livres et documents comptables.....	190	27.2. Structure générale.....	203
23.2.1. Références légales.....	190	27.3. Groupe cible.....	204
23.2.2. Règles.....	190	27.3.1. Critère «Taille» pour les sociétés.....	204
23.2.3. Droit d'emporter les livres et documents.....	190	27.3.2. Critère «Taille» pour les personnes morales.....	204
		27.3.3. Critère «Secteur d'activités spécifiques».....	205
		27.3.4. Critère «Groupe d'entreprises».....	205
		27.3.5. Critère «Unité T.V.A.».....	205
		27.4. Dates de rattachement au groupe cible GE.....	205
		27.5. Compétences territoriales.....	205